



**Compte rendu de l'entrevue de la FFMC avec M. Castaner, Mme Darrieussecq
et les 2 députés landais LREM Messieurs Causse et Lainé
samedi 3 mars à Mont de Marsan**

A l'occasion de la venue à Mont de Marsan de M. Castaner, délégué général de LREM et porte-parole du gouvernement, invité par Mme Darrieussecq, ancien maire et secrétaire d'Etat aux armées, la FFMC40 avait demandé une entrevue.

La première partie de la manifestation réunissant environ 200 motards de 4 départements a consisté à se rendre à pied des arènes au marché, derrière des banderoles et autres affiches pour manifester l'opposition à la baisse de la vitesse maximale autorisée à 80 km/h.

Le rendez-vous avec M. Castaner qui devait initialement se dérouler sur le marché de la ville a finalement été déplacé en mairie où la délégation de 5 membres de la FFMC a été reçue (2 représentants de la ffmc40, 1 du Gers, 1 du Lot et Garonne et 1 des Pyrénées-Atlantiques) pendant que le cortège qui avait suivi était rassemblé sur la place de la mairie et manifestait bruyamment contre la mesure..

L'entretien qui a duré près de 45 minutes a été cordial et nous avons pu discuter avec M. Castaner et Mme Darrieussecq.

M. Castaner et Mme Darrieussecq connaissent bien la FFMC et ont reconnu la participation et les interventions constructives de ses membres dans les échanges avec les collectivités locales.

M. Castaner s'est longtemps déplacé en 2 RM et en connaît les spécificités

La FFMC 40 avait préparé une motion (ci-jointe) pour la remettre à M. Castaner et aux élus présents. Les membres de la délégation ont pu exposer l'intégralité du contenu de cette motion en 3 parties.

Nous avons d'abord rappelé l'origine de la FFMC et de toutes les structures qu'elle a créées, notamment l'AMDM, l'AFDM et la commission ERJ, pour souligner le principal volet de revendications qui concernent la formation des conducteurs, afin d'éviter les accidents.

La deuxième partie développait quelques exemples de mesures absurdes prises ou présentées depuis quelques années en matière de sécurité routière par le CNSR et qui sont impopulaires car incomprises, et qui n'ont que très peu d'impact sur la mortalité routière mais ont surtout pour objectif de ramasser de l'argent.

Nous avons rappelé les vrais chiffres sur l'accidentologie motarde, qui mettent en évidence que nous sommes victimes dans la majorité des cas, notamment à cause de l'inattention des automobilistes non sensibilisés aux spécificités des 2 et 3 roues ou distraits par leurs appareils connectés !

Nous avons alors abordé le projet d'abaissement de la vitesse de 90 à 80 km/h, en dénonçant les chiffres et la propagande présentés par la DSR et le coût en argent public utilisé pour la communication dans la PQR ; nous avons insisté sur la présentation fallacieuse des résultats de la pseudo-expérimentation qui justifie cette mesure pour le gouvernement, et avons terminé sur l'inutilité de la mesure, notamment pour les usagers les plus fragiles (motards, scootards et cyclistes) pour lesquels la plupart des accidents mortels surviennent en ville.

La troisième partie de la motion était consacrée aux propositions concrètes de la FFMC en terme de continuum éducatif, d'amélioration des infrastructures (entretien, doublement des glissières guillotine, application des recommandations du CEREMA) et une action concrète, le motocollant collé sur les pompes à gazole dans les stations service pour sensibiliser les autres usagers sur la vulnérabilité des 2 roues en cas de débordement de réservoirs trop pleins.

La discussion s'est alors engagée : M. Castaner a rappelé que cette proposition, qui n'en est qu'une parmi un panel de 18 mesures, repose sur des résultats observés de baisse de la mortalité en lien avec une baisse de la vitesse moyenne, et qu'en conséquence, compte tenu de l'encore trop grand nombre de morts sur les routes, le gouvernement entendait bien appliquer la mesure à compter du 1er juillet.

Il s'agira d'une expérimentation qui se déroulera sur une durée de 2 ans et sera évaluée.

Nous avons alors fait remarqué d'une part que nous étions très méfiants quant à la promesse de limitation dans la durée, et d'autre part que compte tenu de l'ensemble des mesures proposées, il sera difficile de conclure objectivement sur l'efficacité de la mesure de limitation, car le gouvernement sera bien évidemment tenté de lui attribuer la baisse de la mortalité si elle est observée d'ici là.

Nous lui avons fait également remarqué que la vitesse pouvait un facteur aggravant mais était rarement la cause principale de l'accident... ce qu'il a admis.

Nous avons souligné l'absurdité et l'inefficacité de l'application de cette mesure sur de grandes et larges routes droites départementales comme celles sillonnant la forêt des Landes par exemple.

Nous avons alors fait 2 propositions concrètes qui reposent sur une approche pragmatique et non dogmatique de la sécurité routière :

1°/ **différencier l'application de cette mesure en fonction des caractéristiques des routes :**

maintenir le 90 sur les routes droites, larges et sans danger particulier, et limiter à 80 km/h sur les routes les plus étroites ou plus sinueuses, là où les usagers réduisent déjà leur vitesse. Cette proposition a été jugée très pertinente par les 2 membres du gouvernement et les 2 parlementaires présents ; M. Castaner a indiqué qu'il la ferait remonter, et que sa mise en œuvre, qui paraît complexe a priori, pourrait se faire sous l'égide d'une commission départementale réunie autour du Préfet, constituée autour d'associations d'usagers reconnues comme la FFMC ou 40 MA.

2°/ puisque les routes départementales sont les plus accidentogènes et notamment pour les plus jeunes conducteurs qui n'ont pas d'expérience et n'ont surtout pas les moyens financiers de prendre les autoroutes, **le gouvernement devait favoriser l'accès aux autoroutes aux jeunes usagers de la route (voitures et 2RM) par une tarification préférentielle.** (Nous avons fait remarquer au passage qu'elles étaient trop chères malgré qu'elles aient été largement subventionnées par les contribuables, et que l'abaissement de la VMA sur le réseau secondaire allait reporter en partie le trafic sur ces autoroutes ce qui permettra d'enrichir un peu plus les concessionnaires privés!) Cette 2ème proposition a également été jugée très pertinente et sera remontée au gouvernement.

Malgré la bonne tenue et la cordialité des échanges, la délégation a indiqué aux élus de la REM que tant que la mesure d'abaissement de la vitesse n'était pas abrogée ou du moins fortement adaptée, la mobilisation se poursuivait.

Après l'entretien, les motards ont rejoint les arènes pour la deuxième partie de la mobilisation : le cortège en moto cette-fois-ci s'est rendu sur la rocade de Mont de Marsan où les 3 principaux ronds-points ont été marqués à la peinture « NON au 80 km/h ».